

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DPVI 5 Convention pour subvention avec l'association Robert Desnos pour la réalisation de travaux d'aménagement de son local (10e).

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté par le Conseil de Paris le 27 mars 2007 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire lui demande l'autorisation de signer une convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Robert Desnos ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 30 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2: Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Robert Desnos (9309/X03953), pour la réalisation de travaux d'aménagement de son local (2012-03355).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 20, nature 2042, fonction 020, ligne 15002 "Subvention d'équipement aux personnes de droit privé", du budget d'investissement 2012 et suivants de la Ville de Paris.